

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 109-2020

**Objet : Construction d'un château d'eau à la Croix Neuve – LE JUCH
Acquisition d'une parcelle supplémentaire à M et Mme SIBERIL**

Rapporteur : Hugues TUPIN

Par délibération en date du 31 mai 2018 (DE 47-2018), le Président de Douarnenez Communauté a été autorisé à signer un acte d'acquisition d'un terrain de 400 m² aux consorts Sibéril à la Croix Neuve sur la commune de Le Juch au prix de 20 € le m² soit 8 000€ hors frais de géomètre et de notaire.

Cette acquisition a eu lieu dans le cadre du projet de construction d'un château d'eau sur tour de 1 000 m³ pour lequel Douarnenez communauté a accepté la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Au vu du projet finalisé au terme des études, il a été jugé nécessaire d'acquérir une superficie complémentaire de 82 m² qui permettra de disposer d'un terrain rectangulaire, après démolition du château d'eau existant, plus facile à aménager.

Cette surface supplémentaire permettra la giration de camions de livraison de produits de traitements de l'eau stockée et d'accéder aux chambres de vannes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Il est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer un acte d'acquisition de 82 m² à 20 €/m², soit pour 82 m² un prix global de 1 640 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Douarnenez Communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre : 0, abstentions : 2, pour : 24) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**



REPUBLICQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ
COMMUNAUTE